



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Septembre 2024**

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 Septembre 2024

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEBVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme MAILLARD Martine, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits afin de financer des travaux de sécurisation et de mise aux normes électriques urgents à l'école élémentaire.

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal les mouvements de crédits à prévoir au budget primitif :

Sens D/R	Article / Opération	Libellé	Montant
Dépense	203/307	Travaux transition énergétique	- 30 000.00€
Dépense	2131/3203	Travaux sécurisation Eclairage et Chauffage Ecole élémentaire	+ 30 000.00€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Décide d'effectuer les mouvements de crédits ci-dessus énumérés.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : 0

Convocation

17 Septembre 2024

Délibération Numéro

2024.23.09.08

Objet :

**DECISION
MODIFICATIVE N° 1**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240923-2024230908-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024